

En présentiel

Cette formation vous permettra de revenir en détail sur l'actualité sociale au sens large du 3^e trimestre 2022.

Seront notamment abordées :

- l'étude et l'analyse des derniers textes législatifs, réglementaires et conventionnels
- l'étude et l'analyse des dernières jurisprudences pouvant impacter votre pratique professionnelle, permettant un enrichissement de vos connaissances en matière de droit social. Sur chacun des thèmes abordés, vous pourrez profiter d'un échange d'expériences entre l'ensemble des professionnels présents (Directeurs d'Entreprises, Directeurs des Ressources Humaines, juristes...)



Date : 15 septembre 2022
de 9h à 13h



NOVOTEL

33/34 rue Georges Besse
Le Brezet
63000 Clermont-Ferrand



TARIF

325€ HT - abonné

355€ HT - non-abonné

Par participant et par session

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ



Pour plus d'informations :

bglass@barthelemy-avocats.com
04.73.19.28.73

[Inscrivez-vous ici](#)

Objectifs

- Poser le bon diagnostic sur la conformité de votre organisation par rapport aux évolutions du droit social.
- Déterminer la règle de droit social qui s'applique à chaque situation.
- Intégrer les évolutions du droit social dans vos pratiques RH.
- Sécuriser la mise en œuvre de vos décisions..

Pré-requis

Toute personne confrontée à l'application du droit du travail et plus particulièrement amenée à négocier des accords d'entreprise dans ses activités professionnelles

Public

Chefs d'entreprise ou d'établissement, DRH/RRH,
Responsables des relations sociales, Juristes

Une formation animée par :



Quentin François
Avocat Associé



Emmanuel Guenot
Avocat Associé

PROGRAMME

En présentiel

Contenu

A. Actualité législative et réglementaire

1. Le point sur les derniers textes législatifs et réglementaires à maîtriser dans la pratique quotidienne
2. Le point sur la Protection sociale : les nouveautés à maîtriser dans la gestion quotidienne de l'entreprise ou l'établissement
3. Prospective : autres dispositions importantes à connaître

B. Actualité jurisprudentielle

1. Libertés individuelles – Discrimination – Harcèlement – Egalité
2. Contrat de travail
3. Absence et suspension du contrat
4. Rupture du contrat
5. Droit syndical et représentation du personnel
6. Durée du travail et repos
7. Rémunération et autres avantages
8. Protection sociale

Moyens et méthodes pédagogiques

Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action en cours sera remis aux stagiaires.

A l'issue de la deuxième session de formation et en fin de formation :

- Un questionnaire d'évaluation sera remis.
- Une évaluation de compétences via un Kahoot ou un cas pratique sera réalisée.
- Nous vous demanderons également d'évaluer votre niveau de satisfaction.

Le + pédagogique

Apport d'une vision pratique et pragmatique.

Cette formation est imputable sur le budget formation et est limitée à un groupe de 25 personnes afin de favoriser les échanges.

Suivi et évaluation

Un certificat de réalisation sera remis à chaque stagiaire

Un questionnaire d'évaluation permet à l'entreprise d'évaluer le déroulement de l'action formation

FICHE D'INSCRIPTION

En présentiel

Titre de la Formation : Actualité Sociale – 3^e trimestre – 15 septembre 2022

Entreprise (Raison Sociale) :

Représenté par M / Mme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Email : Nombre de salariés :

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....
.....
.....
.....
.....

Inscription au bénéficiaire

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

Paielement

Règlement de la facture par l'entreprise

Règlement de la facture directement par l'organisme

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressés la facture et la convention de formation (en l'absence d'informations, ces documents seront établis au nom de la société)

.....
.....
.....

Envoyer ces documents à l'entreprise

Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à : Le :

Signature et cachet de l'entreprise